



CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, manipulable avec 2 personnes et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière.

Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte; Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 4.5 m cube par adresse. Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés; Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte; Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Vieux meubles, divans, tables, matelas maximum de 5 par unité d'occupation, les tapis roulés et attachés, électroménager sans réfrigération, toile de piscine ou autres pliées et attachés, boyau d'arrosage rouler.

Pour la collecte des fermes agricoles les sacs de moulés doivent être inséré dans un même sac pour former un ballot.

INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Bois de construction, portes, verre, vitres, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte, tv, micro-onde

Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles ne seront pas ramassés pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche

Les matières suivantes peuvent être apportées aux éco-centres aux fins de récupération:

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES BACS ROULANTS



Bac à l'envers (ce qui cause des bris de couverct)

Bac pas de roues (ce sont les roues qui arrêtent le bac pour qu'il ne tombe pas dans la benne)

Véhicule trop proche (2 pieds de distance)

Bac placé trop proche d'un arbre, clôture, muret, lampadaire ou de toute autre objet qui pourrait nuire ou brisé

Tout bac peinturé autre que la peinture initiale non accepté

Bac non conforme (seulement bac 240 ou 360 litres accepté en récupération et déchet)

Bac trop lourd (poids maximum 100lbs)

Matériaux de construction, pneus, fer, non admis

Bac trop loin du bord du chemin (3-5 pieds du bord)

Veuillez laisser un espace entre les bacs : 50 cm et plus